

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE14

présenté par
M. Guinot**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	11 890 556
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	0	11 890 556
SOLDE	-11 890 556	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 11 890 556 euros pour l'action n° 4 « Enseignement supérieur et recherche » du programme n° 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Cette minoration consiste en la réduction de 10 % du nombre de bourses du Gouvernement français attribuées par le MAE dans le cadre de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France », mise en place en 2018.

Selon l'indicateur 2.2 - Bourses du Gouvernement français, 11 617 bourses avec allocation du Gouvernement ont été attribuées dans le cadre du programme 185.

Or, l'objectif du nombre de bourse est en baisse à 10 700 pour 2025.

Il semble donc paradoxal d'augmenter le budget dédié aux bourses alors qu'elles sont moins attribuées.

En conséquence, cet amendement vise à faire coïncider la baisse du budget alloué aux bourses avec la baisse des bourses à attribuer, objectif fixé par le Gouvernement dans le projet de loi de finances.

Dans la perspective d'un budget limité, il semble prudent de faire participer cette ligne de crédit à l'effort général.